

# Belvédère : des ânes maltraités enlevés à leur propriétaire

*Il aura fallu recenser onze cadavres avant que les vingt-huit bêtes restantes du troupeau ne soient « mises en sécurité » sur un terrain près de Nîmes appartenant à la Fondation Assistance aux animaux*

Le cadavre d'un ânon de deux jours a été découvert vendredi matin, sur la commune de Belvédère. Trois jours seulement avant que l'ensemble de son troupeau ne soit « mis en sécurité », retiré à son propriétaire, soupçonné de mauvais traitements. Mais trois jours de trop pour ce jeune animal...

Ses compagnons d'infortune ont eu plus de chances et vingt-huit d'entre eux ont été confiés

à la fondation Assistance aux animaux. Embarqués, hier, dans un camion, ils ont été transférés à Bellegarde, près de Nîmes où l'association possède un terrain. A l'exception d'une ânesse et son petit né dans la nuit de dimanche à lundi, qui n'ont pu effectuer le voyage et ont été confiés provisoirement à l'association Tanka, installée à Bendejun. Un transfert bienvenu pour ces animaux, qui, selon les témoignages des voisins,

étaient laissés à l'abandon par leur propriétaire. En trois ans, ce ne sont pas moins de onze cadavres qui ont été découverts.

« Lorsque M. G. (1) est venu s'installer dans la commune, il y a un peu plus de trois ans, nous l'avons accueilli volontiers dans la mesure où il nous proposait outre son élevage d'ânes, une mise à disposition des animaux ainsi que l'organisation de randonnées. » Mais le maire de la commune, Pierre Rainart, a très vite déchanté. En effet, dès 2002, les ennuis commencent. Les riverains se plaignent : les animaux divaguent, sont visiblement mal nourris et manquent de soins.

## Placement en attendant la décision de justice

Les découvertes macabres jalonnent ensuite les années 2002, 2003 et 2004 : au fond d'un vallon, près des tennis, d'autres emportés par la rivière... En décembre dernier, une ânesse est découverte morte,

*Selon les témoignages des voisins, les pauvres bêtes étaient laissées à l'abandon par leur propriétaire.*





Les vingt-huit ânes de Belvédère ont été retirés à leur propriétaire et transférés à Bellegarde, près de Nîmes, sur un terrain que possède la Fondation Assistance aux animaux. (Photo Marc Zwiller)

visiblement de faim. Le constat de gendarmerie signale des morceaux de pain enfermés dans des sacs en plastique, disposés à proximité de la carcasse. L'éleveur fera alors une réponse des plus sordides et arguera que « *les ânes sont intelligents et savent ouvrir les sacs !* »

L'un des ânes morts provient de l'Association de défense et secours des chevaux maltraités et retraités d'Auriol. Alertée,

cette association s'inquiète et saisit les autorités compétentes. M<sup>me</sup> Raineri, agent agréé contre la maltraitance des équidés, prend les choses en main. Tout s'accélère et le dossier trouve une issue provisoire : M<sup>me</sup> Fusina, substitut du procureur de la République, autorise l'enlèvement et la confiscation des animaux. C'est ainsi qu'en présence du maire et des adjoints de Belvédère, du capitaine Royer, commandant la brigade de

Puget-Théniers, l'ordre exécutoire a permis au responsable régional de la fondation Assistance aux animaux de récupérer l'intégralité des bêtes, hier matin. Des placements provisoires, en attendant le jugement définitif, qui décidera du sort de ces vingt-huit ânes.

**N. R. et M. Z.**

1. La décision de justice n'étant pas rendu, nous avons préservé l'anonymat du propriétaire des animaux.